

29 janvier 2014



OUVREZ VOS YEUX

(ouvrez les yeux)



SPÉCIAL DIRECTION LOCALE UNIQUE

Nous avons récupéré les rapports de l'audit technique des bâtiments abritant les services de la Direction locale (ex-Trésorerie Générale et Lardenoy).

La conclusion pour le bâtiment de République (ex-TG) est la suivante: «**Les trois extensions qui s'appuient contre le bâtiment central doivent être démolies.** Ces structures ne sont pas construites selon les règles parasismiques et viennent apporter des charges contre un bâtiment ancien qui n'a pas été conçu pour les reprendre. Pire, ces structures viennent créer des points de blocages (par les murs de pignons par exemple) et gênent le déplacement normal du bâtiment central.

(...)

La réhabilitation du bâtiment (central) est techniquement réalisable pour un montant élevé. Elle peut se justifier par la prise en compte de l'aspect «conservation du patrimoine».

L'utilisation du bâtiment, qui ne répond pas aux règles et calculs et justifications parasismiques, ne doit pas être prolongée.

Conclusion pour le bâtiment de Lardenoy: « L'implantation du bâtiment n'est pas conforme à la réglementation et ne respecte pas le principe qui est d'avoir une largeur de joint de dilatation entre deux bâtiments au moins égale à la somme des déplacements de chacun de ces deux bâtiments.

Le joint de dilatation entre les deux édifices est trop faible et vraisemblablement colmaté.

Cette situation implique que les deux bâtiments vont venir s'entrechoquer pendant un séisme.

La structure du bâtiment est insuffisante pour assurer sa résistance à un séisme.

(...)

La réhabilitation du bâtiment est techniquement réalisable mais elle ne paraît pas justifiée financièrement (5,1 millions d'euros hors taxes),

L'utilisation du bâtiment, qui ne répond pas aux règles et calculs de justifications parasismiques, ne doit pas être prolongée.

Après lecture de ces rapports, nous, FO DGFIP Guadeloupe, avons rencontré l'ensemble des agents concernés pour les écouter.

Nous avons décidé d'interpeler le Directeur général en lui adressant le courrier suivant.

Basse-Terre, le 07 février 2014

Monsieur Bruno BÉZARD
Directeur Général des Finances Publiques
139, rue de Bercy
75 572 PARIS CEDEX 12
TÉLÉDOC 341

Objet : Construction de la Direction locale unique (DLU).

Monsieur le Directeur général,

Dans votre courrier du 18 juin 2013 vous prenez la mesure de la grande diligence nécessaire pour finaliser le dossier de la construction de la DLU en Guadeloupe.

Nous étions en attente de l'audit technique exhaustif des deux bâtiments abritant les services de direction.

Suite à la remise des ces documents, vous êtes censé prendre toutes les mesures qui en découlent. Or, à ce jour, les agents concernés sont remplis du plus grand doute et les interrogations nous parviennent.

Nous mêmes, FO DGFIP Guadeloupe, ne sommes plus en mesure de leur apporter une réponse satisfaisante voire rassurante.

Nous souhaitons donc, Monsieur le Directeur général, qu'un calendrier réaliste nous soit communiqué. Mais, surtout, face à la dangerosité confirmée des deux bâtiments, qu'une réponse ferme et définitive des plus hautes instances liées à la construction de cette DLU soit transmise le plus rapidement possible aux agents.

Nous n'avons eu de cesse de travailler avec la direction locale pour trouver une solution à cette situation.

Il est difficile de vous décrire le ressenti perçu lors de nos visites de services; mais, assurément, nous ne pourrons contenir cette vague de mécontentement plus longtemps.

Aussi, cette incertitude sur le calendrier couplée aux résultats négatifs de l'audit nécessite la manifestation de votre prompte volonté à la réalisation du projet de relogement de vos agents.

Enfin, FO DGFIP Guadeloupe espère que la décision du Ministre sur la DLU précédera votre venue sur notre île.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de notre considération distinguée.

La Secrétaire départementale

Maude DOLMEN

01/02/14

Revalorisation de la grille de la catégorie C (voir les conditions dans le numéro *Ouvè Zié* du 18/11/13)

14/03/2014

PROCHAINE RÉUNION CHS-CT

Si vous constatez des problèmes d'hygiène et/ou de sécurité, contactez vos représentants FO:

Claude OTVAS (claudio.tvas@dgfip.finances.gouv.fr)

Katia DURIMEL (katia.durimel@dgfip.finances.gouv.fr)

**ÊTRE ADHÉRENT FO,
C'EST
BÉNÉFICIER DE L'EXPERTISE
DE LA
1ère OS DE LA FONCTION
PUBLIQUE D'ÉTAT**



**AVEC
VOUS**

**POUR
VOUS**

**MAIS
PAS
SANS
VOUS**

VOUS POUVEZ TOUJOURS NOUS CONTACTER AU MÉL SUIVANT:

fo.drifip971@dgfip.finances.gouv.fr

Bulletin
d'adhésion



Nom:..... Prénom:.....

N° Agora:.....Mél:.....

Grade :.....Quotité de temps de travail:.....

Affectation :.....

déclare vouloir adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des
Finances Publiques (F.O. DGFIP).

Fait à....., le.....

Signature